



Compte rendu du CTL du 3 juillet 2017

Aucun fléchissement sur les restructurations...

La Direction Générale des Finances Publiques n'a pas marqué de trêve et poursuivi le travail de destruction méthodique du réseau et d'abandon programmé de missions en accélérant les fusions, restructurations, fermetures et suppressions de sites et de postes. **F.O.-DGFIP** dénonce par ailleurs les conséquences lourdes de la Loi NOTRÉ pour les services et à termes sur le réseau de la DGFIP.

Dans cette continuité, la **DRFIP 33 déroule ses projets de fusions, dictées uniquement par des considérations budgétaires** au mépris des besoins de la population et des conditions de travail des personnels.

Comme le montre ce CTL, il s'agit de la **poursuite des fusions de SIE, du début de la fusion des SIP ou encore de la spécialisation des trésoreries**. Cela, sans qu'aucun bilan des restructurations précédemment effectuées ne nous soit présenté...

Dans sa déclaration liminaire **F.O.-DGFIP** a interpellé la Direction :

- Quel est votre objectif quant au nombre de SIE, SIP, SPF ou encore de trésoreries à maintenir dans le département ?

- Quelle lisibilité pouvez-vous donner aujourd'hui à vos agents sur leur devenir professionnel et géographique ?

Sans surprise, la Direction n'a pu apporter de réponses précises à ces questions...se retranchant derrière les suppressions d'emplois qui imposent pour elle de se réorganiser. Elle se veut rassurante en indiquant qu'il n'y a pas de volonté pour la DRFIP33 de réduire le maillage territorial, pour ce qui est de nos plus importantes implantations, toutefois tant que la volonté politique ne l'impose pas...

Mais pour F.O.-DGFIP, sur la base d'une recherche perpétuelle de réduction des coûts, par la réduction des moyens de fonctionnement, la recherche d'économie de loyers ou par les suppressions d'emplois, rien ne garantit la pérennité de l'ensemble des missions de la DGFIP et de nos structures. C'est sans fin !

F.O.-DGFIP réitère sa demande d'arrêt de tous les chantiers en cours à la DGFIP et d'ouverture d'une véritable discussion permettant d'établir un bilan contradictoire des réformes effectuées et d'évaluer les conséquences des projets en cours sur la qualité du service rendu et les conditions de travail des personnels.

Toutes ces réorganisations angoissent les personnels dont les missions sont sacrifiées au nom d'une politique d'austérité qui n'en finit pas. Les risques psychosociaux sont bien réels !

Afin de créer le rapport de force nécessaire à l'ouverture de ces discussions et à l'arrêt des suppressions d'emplois et fermetures de services, F.O.-DGFIP appelle les personnels à se tenir prêt à la riposte.

Modification du cycle des horaires variables du SPF Bx2 :

A leur demande, les personnels et le chef de service du SPF Bx2 seront consultés pour la détermination de nouvelles plages fixes et variables des horaires.

Vote : FO-DGFIP 33 s'est abstenue sur cette

consultation dont la pertinence est laissée à l'appréciation du chef de service.

En effet, pour la Direction, si les personnels de chaque service peuvent solliciter une modification des horaires variables, pour débuter plus tôt ou finir plus tard, c'est le chef de service qui décide ou pas de transmettre cette demande à la Direction.

Etablissement du règlement intérieur des horaires variables des services de la DRFIP :

les agents des services de Direction ont été consultés. Une large majorité s'est prononcée pour la possibilité de débiter à 7h15.

La Direction indique que les agents de l'équipe de renfort sont bien soumis aux horaires variables de la direction mais ils n'ont pas été consultés par oubli.

Vote FO : abstention

Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Langon :

Pour la 3ème fois, le chef de service demande une diminution des horaires d'ouverture au public.

Pour FO-DGFIP, même s'il faut prendre en compte les difficultés auxquelles sont confrontés les agents, il ne saurait être question de valider une nouvelle dégradation du service au public, cette dernière n'étant que la conséquence des suppressions d'emplois.

FO-DGFIP dénonce un mauvais calibrage en emplois pour cette trésorerie car ce service, malgré un arrêt de maladie, bénéficie de l'action du SAR.

La Direction ne nie pas mais déclare s'adapter à la baisse des effectifs...

Vote FO : contre

Restructuration des secteurs d'assiette des SIP de Langon et d'Arcachon :

Langon :

Il s'agit de regrouper en un secteur unique la mission foncière fiscale et la mission d'assiette de l'IR et de la TH du SIP.

FO-DGFIP a rappelé qu'il y avait des attentes des agents quant à l'aspect aménagement immobilier de leur nouvelle installation. FO-DGFIP a demandé et obtenu une étude du projet par les représentants en CHSCT.

Arcachon :

Il s'agit de regrouper au sein d'une seule équipe la mission foncière et de confier l'assiette de l'IR et de la TH à deux secteurs recomposés (« Dune et Val ») et (« Cap Noroît »).

FO-DGFIP a dénoncé une équipe chargée de la mission foncière revue à la baisse alors que le secteur bassin se densifie.

Présentées officiellement pour apporter davantage de souplesse dans l'exercice des missions, ces réorganisations ne seraient pas nécessaires si les effectifs étaient suffisants. Pour FO-DGFIP la répartition géographique

plus fine permet une plus grande connaissance des dossiers et un plus grand intérêt pour le travail. En regroupant les secteurs, on fait sauter au passage des contrôleurs qui sont reversés sur d'autres missions du SIP. Il y a donc potentiellement un report de charge sur les effectifs de secteur d'assiette. Pour FO-DGFIP la Direction officialise aussi les créations de cellules foncières à l'intérieur des SIP, avec l'échec de la réforme CDI/CDIF.

L'industrialisation des tâches dans les SIP est en marche.

Vote FO : contre

Création de l'antenne de Bordeaux de la Brigade nationale d'intervention cadastrale (BNIC) au 01/09/2017 :

Ces antennes issues de la fusion des Brigades Régionales Foncières Cadastre et des Brigades du plan Cadastral informatisé sont implantées dans 16 résidences géographiques différentes. Elles ne seront donc pas implantées dans tous les départements.

Elles seront directement rattachées au SDNC (Service de la Documentation Nationale du Cadastre) et auront une compétence nationale avec un domaine d'intervention interrégional.

Vote FO : contre

Fusions des SIP Sud-Est et de Bordeaux Nord-Est, des SIP de Pessac et de Talence, des SIE de Mérignac et du Bouscat.

- L'ensemble des missions du SIP de Bordeaux Nord-Est est transféré au SIP de Bordeaux Sud-Est et la structure fusionnée ainsi créée sera dénommée SIP de Cenon.

- L'ensemble des missions du SIP de Talence est transféré au SIP de Pessac et la structure fusionnée créée sera dénommée SIP de Pessac.

- L'ensemble des missions du SIE du Bouscat est transféré au SIE de Mérignac et la structure fusionnée créée sera dénommée SIE de Mérignac.

Chaque fusion engendre la perte d'un emploi IDIV HC (comptable). Cet emploi est transformé en IDIV administratif adjoint du responsable du service fusionné.

Sur l'intervention de FO-DGFIP, la Direction admet que si les SIP fonctionnent elle prépare aussi les nouvelles suppressions de personnel.

Concernant la fusion SIE Bouscat/Mérignac FO-DGFIP a dénoncé l'absence de bilan des précédentes fusions de SIE (Cenon, cité) tout

comme l'absence de bilan de la mise en place de l'accueil commun à la cité administrative. FO-DGFIP a également dénoncé une surface par agents nettement diminuée dans le nouveau SIE.

Ces restructurations ont pour ambition de s'adapter au diktat budgétaire et de faire passer la DGFIP à une ère industrielle où la statistique sera reine et où les agents travailleront sur des flux de données au sein de grosses structures pilotées par des cadres très supérieurs.

FO-DGFIP s'oppose à ces projets qui servent de palliatif aux suppressions d'emplois et aux diminutions de crédits de fonctionnement.

Vote FO : contre

Points pour information

Mouvement des géomètres au 1/09/2017 :

Afin de réduire le déficit en emploi du PTGC de Libourne où seuls 4 emplois sur 6 sont pourvus actuellement, la direction affecte un géomètre ALD.

Quatre autres sont nommés à Bordeaux.

Fusion des SIP de Bordeaux Centre et de Bordeaux-Amont :

Concernant la Fusion des SIP de Bordeaux Centre et de Bordeaux-Amont, un CHSCT sera convoqué à la fin des vacances ainsi qu'un CTL.

Pour la direction les plans sont finalisés et seront présentés avec des cotes aux agents. Elle devrait également se rendre dans les services concernés durant l'été.

FO-DGFIP reste particulièrement vigilant sur la surface par agents allouée au futur SIP.

Fusion des SIE de La Réole et Langon :

Les agents du SIE de La Réole travailleront à distance pour le SIE de Langon jusqu'au

prochain mouvement de mutation de septembre 2018.

A la demande de FO, la Direction présentera au CTL les modalités d'organisation du travail pendant cette période transitoire.

Transfert de la mission recouvrement de la Trésorerie de Créon :

Ce projet qui vient d'être validé par le directeur général sera présenté au CHSCT et en CTL en septembre 2017.

Le recouvrement sera réparti dans 3 SIP (Cenon, Libourne, La Réole) et la Trésorerie de Créon deviendra un poste spécialisé SPL.

Nouveau dispositif d'organisation des commissions des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires :

Au vu du nombre limité de saisines dans certains petits départements, ces commissions actuellement implantées dans chaque département, passeront à compter du 01/09/2017 de 101 à 36 et ne seront plus qu'au siège du Tribunal Administratif.

La commission de Bordeaux sera compétente pour la Gironde, le Lot et Garonne et la Dordogne. Ses critères de compétence ne sont pas modifiées.

En terme de volumétrie, la Gironde présentait 40 à 45 dossiers, la Dordogne 8 et Lot et Garonne 6. Il est fait état de 3 dossiers en stock.

La Direction mettra une personne supplémentaire en renfort et en fonction des besoins pour le secrétariat, sans création de poste. Bien sûr!!!!

DRFIP Mériadeck :

Au 1^{er} étage de la DRFIP, les anciennes salles informatiques vont être transformées en salle de réunion. A ce même étage les bureaux occupés actuellement par les agents de la DISI seront affectés au nouveau service CSRH au 01/09/2017.

Publicité foncière

Afin d'apurer les stocks des SPF Girondins, la Direction décide de mobiliser 3 agents de l'EDR supervisé par un cadre A expert en publicité foncière pour effectuer des opérations FIDJI. L'équipe constituée exercera à distance depuis Mériadeck. Ces opérations concerneront en priorité le SPF de Bordeaux 1 puis les autres SPF autant que nécessaire jusqu'à résorption du retard.

Dépense/services facturiers :

La dématérialisation généralisée des pièces de dépense prendra fin en 2020. Elle aura inévitablement des conséquences sur la suppression de personnels dans les services facturiers.

Analyse du contexte général

F.O.-DGFIP prend acte du résultat du suffrage universel lors des élections présidentielles et législatives. Fidèle à son indépendance, il jugera la politique menée sur pièces au regard de l'intérêt des salariés en général et des personnels de la DGFIP en particulier. **F.O.-DGFIP** attend une inflexion de la politique plaçant véritablement la DGFIP au coeur de la République.

Pour **F.O.-DGFIP**, l'analyse du contenu du programme présidentiel sur de nombreux sujets tels que le code du travail, les suppressions d'emplois dans la Fonction Publique, la fiscalité ou encore les retraites, appelle à la vigilance. Il rappelle encore que toute modification du code du travail se traduit tôt ou tard par des atteintes au statut général de la Fonction Publique et aux statuts particuliers. FO n'hésitera pas à mobiliser si les principes républicains de liberté de négociation n'étaient pas respectés et si ses analyses et ses revendications n'étaient pas prises en compte.

Au niveau Fonction Publique, **F.O.-DGFIP** met en garde contre toute tentative d'externalisation, de privatisation ou d'abandon de missions pour justifier les 120 000 suppressions d'emplois évoquées durant la campagne électorale. Il s'oppose au transfert programmé des cotisations sociales vers la CSG, cheval de Troie de la fiscalisation de la protection sociale collective. De surcroît il se traduira, sans mécanisme de compensation, inévitablement par une perte significative de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires et les retraités.

F.O.-DGFIP prend acte de l'annonce de report de la mise en oeuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Il rappelle les délais extrêmement contraints accordés aux services de la DGFIP et les moyens en constante diminution pour réaliser cette réforme. Il conteste par avance toute velléité du gouvernement de se défaire sur un supposé niveau d'impréparation de la DGFIP pour justifier ce report. **F.O.-DGFIP** affirme au contraire que cette décision est davantage sous tendue par la volonté de rendre visibles les conséquences du transfert cotisations sociales/CSG au 01/01/2018. **F.O.-DGFIP** réaffirme son opposition à cette privatisation rampante de la collecte de l'impôt et revendique son abandon.

FO-DGFIP continuera de combattre, y compris par la grève, ces logiques aujourd'hui à l'oeuvre qui mettent en danger nos emplois et nos conditions de travail et qui fragilisent chaque jour davantage le service public financier et fiscal.

FO-DGFIP revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- Le maintien du maillage territorial et des postes SPL au plus près des besoins des maires et de leurs administrés,
- Un volume d'emplois suffisant pour exercer toutes nos missions dont le SPL,
- l'arrêt des restructurations et des fermetures de sites ; des effectifs et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux du service public financier et fiscal ;
- la reconnaissance financière de la technicité des agents ;
- le maintien des statuts particuliers
- une amélioration réelle et concrète des conditions de vie au travail.

BULLETIN D'ADHESION

FO-DGFIP - CITE ADMINISTRATIVE - RUE JULES FERRY, 14° ETAGE - TOUR A, 33090
BORDEAUX CEDEX - 05 56 24 81 53

NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :